

**Adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élues et élus de la Ville de Lachute**

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de la Ville de Lachute adoptera par règlement le **Code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Ville de Lachute** lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 février 2026, à compter de 18 heures, à la salle du Conseil située au 380, rue Principale à Lachute.

Ce code contient notamment les éléments suivants :

- l'énoncé des principales valeurs auxquelles les membres du conseil adhèrent, c'est-à-dire l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect et la civilité envers les autres membres du Conseil, les employés et les citoyens, la loyauté envers la municipalité, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions de membre du Conseil;
- des règles qui guident leur conduite lorsqu'ils agissent non seulement comme membre du conseil, mais également comme membre d'un comité ou d'un autre organisme lorsqu'ils y sont délégués;
- des règles qui encadrent les situations potentielles de conflit d'intérêts;
- des règles qui s'appliquent après la fin de leur mandat;
- l'obligation d'inscrire dans un registre prévu à cette fin tout don ou autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et de plus de 200 \$;
- une interdiction d'accepter tout don, quelle qu'en soit la nature ou la valeur, de tout fournisseur de biens ou de services;
- une interdiction de contrevenir aux articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui portent sur l'intérêt dans un contrat avec la municipalité et les intérêts pécuniaires d'un élu.

Ce code reproduit, tel qu'exigé par la loi, les sanctions prévues à l'article 31 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Ces sanctions vont de la simple réprimande à une suspension.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public pour consultation au début de ladite séance et ledit projet de règlement est également disponible sur le site Web de la Ville dans l'onglet « Ville », sous-onglet « Vie démocratique » et sous-onglet « Séances du conseil ».

Le 12 janvier 2026  
(G-2026.01)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière